

Conseil Municipal du jeudi 8 décembre 2022 à 20 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 8 décembre 2022 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Jacques RIOU, Yvon JEZEQUEL, Laurence RAMONE, et Philippe ROSEC qui ont donné pouvoir à Roger BOSSARD, Marie-Thé CUEFF, Jean-Luc PEDEN et Arnaud PORHEL. Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de :

Budget COMMUNE

- Dépenses

OBJET	Société	DEPENSE HT
Changement Firewall Mairie	AXIANS	3 242,00 €
Chaises de bureau pour accueil Mairie	PAILLARD	720,96 €
Aménagement rue de Kerjean – Diagnostic Amiante et HAP	GINGER CEPTB	975,00€
Aménagement rue de Kerjean – supplément chemisage eau pluviale	Contrôle de réseaux 22	10 256,00 €
Aération local technique sanitaires publics	BIHAN-POUDEC	463,00 €
	PREMEL	86,50 €
Division foncière terrain Roscogoz	Yannick OLLIVIER	740,00 €
Plan arbres	Pépinières Rouxel	2 227,00 €
Bon de commande voirie n°2	EUROVIA	10 619,60 €

- Recettes : Répartition du produit des amendes de police : 2 220,44 €

Budget EAU

- Dépenses

OBJET	Société	DEPENSE HT
Remplacement pompe à saumure Ty Plat	SAUR	2 199,00 €

Budget ASSAINISSEMENT

- Dépenses

OBJET	Société	DEPENSE HT
Remplacement préleveur automatique STEP	STEREAU	3 908,00 €

2. Tarifs communaux 2023

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1er janvier 2023 de reconduire les tarifs communaux 2022 à l'exception des éléments suivants :

BIBLIOTHEQUE + IMPRESSIONS MULTIMEDIA GENEALOGIE

Abonnement + 26 ans	10,00 €
Abonnement 1 ^{ère} inscription	gratuit la 1 ^{ère} année
Abonnement – 26 ans, demandeur emploi, minima sociaux	gratuit

Les tarifs des services eau et assainissement sont fixés comme suit

SERVICE EAU

Taxe de raccordement	700,00 €
Extension de réseau en domaine privé (tarif du mètre linéaire)	20,00 €
Abonnement	62,00 €
De 0 à 30 m3	0,97 €
De 31 à 100 m3	1,26 €
De 101 à 300 m3	1,17 €
+ de 300 m3	0,96 €
Gros consommateurs qui consomment plus de 300 m3 dans l'année, tarif à compter du 1 ^{er} m3	0,96 €
Ouverture-Fermeture d'un compteur	18,00 €
Main d'œuvre / heure	30,00 €
Carafe d'eau (limitée à 2 carafes par foyer abonné)	2,00 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

Raccordement assainissement collectif	915,00 €
---------------------------------------	----------

Participation à l'assainissement Collectif	1 000,00 €
Extension de réseau en domaine privé (tarif du mètre linéaire)	20,00 €
Abonnement assainissement collectif	90,00 €
Prix du m3	1,65 €

Le mode de facturation de l'eau et de l'assainissement reste inchangé :
 Janvier : Facturation de l'abonnement eau ; Mars : facturation de l'abonnement d'assainissement collectif.
 Juin : Consommation eau et assainissement pour les abonnés n'ayant pas demandé le prélèvement automatique. Juin, Septembre et Novembre : Consommation eau et assainissement pour les abonnés ayant demandé le prélèvement automatique.

VOTE : Unanimité

3. Décisions budgétaires : décisions modificatives n°2

- Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au **budget Commune**.

Section de Fonctionnement

Dépenses

D 6042 Achats prestations de services	+	600 €
D 60622 Carburants	+	5 000 €
D 6238 Divers	+	3 500 €
D 6251 Voyages et déplacements	+	500 €
D 6256 Missions	+	500 €
D 6336 Cotisations CNFPT et Centres de gestion	+	300 €
D 6338 Autres impôts et taxes	+	100 €
D 6411 Personnel titulaire	-	2 000 €
D 6413 Personnel non titulaire	+	10 000 €
D 6415 Indemnité inflation	+	1 000 €
D 6451 Cotisations à l'URSSAF	+	3 500 €
D 6454 Cotisations aux ASSEDIC	+	500 €
D 6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	+	500 €
D 023 Virement à la section d'investissement	+	31 700 €

Recettes

R 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	+	51 700 €
D 752 Revenus des immeubles	+	4 000 €

Section Investissement

Dépenses

D 2041511 Fonds de concours Plan vélos	+	860 €
D 2151 Frais d'actes réseaux de voirie	+	1 400 €
D 21721 Plantations d'arbres et arbustes	+	3 100 €
D 2183 Matériel de bureau	+	4 800 €
D 2315 Travaux voirie	-	4 240 €
D 276348 Subvention équilibre Lotissement	+	28 000 €

Recettes

R 1342 Amendes de Police	+	2 220 €
R 021 Virement Section de fonctionnement	+	31 700 €

Le Conseil Municipal, adopte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

VOTE : Unanimité

- Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au **budget Lotissement**.

Section de Fonctionnement

Dépenses

D 605 Achats de matériel, équipement de travaux	+	28 000 €
---	---	----------

Recettes

R 71355 Variation de stocks de terrains aménagés	+	28 000 €
--	---	----------

Section Investissement

Dépenses

D 3555 Terrains aménagés	+	28 000 €
--------------------------	---	----------

Recettes

R 168741 Avance commune	+	28 000 €
-------------------------	---	----------

Le Conseil Municipal, adopte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

VOTE : Unanimité

5. Plan départemental arbres : demande de subvention

Le conseil municipal décide de participer à l'opération départementale 500 000 arbres sur les 4 sites retenus sur l'agglomération : le parc des Hauts de la Baie (8 sujets), le parking de la Gare (11 sujets), le parking de l'école (2 sujets) et le complexe sportif (3 sujets). Le coût de cette opération (arbres + tuteurs) est de 2 721,00 € HT.

VOTE : Unanimité

6. Eclairage public : conventions financières SDEF

Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public – Ouv 15 – Rénovation point lumineux – Rue de Pont ar Rest dont la participation communale est estimée à 500,00 €,

Le Conseil Municipal accepte le projet de déplacement de 4 points lumineux aux Hauts de la Baie et le versement de la participation communale de 9 300,00 €.

VOTE : Unanimité

7. RIFSEEP – modification du CIA

Le conseil municipal décide de passer le montant maximum de Complément Indemnitaire Annuel à 400 € répartie comme suit : une part de 200 € maximum pouvant être attribuée selon les critères évalués lors des entretiens professionnels, au prorata du temps de travail hebdomadaire et une part de 200 € maximum pouvant être attribuée forfaitairement, indépendamment du temps de travail hebdomadaire, selon les mêmes critères.

VOTE : Unanimité

8. Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu à Plounevez-Lochrist du 19 janvier au 18 février 2023.

Les agents recenseurs seront rémunérés à raison de 1,75 € brut par feuille de logement remplies ; 1,80 € brut par bulletin individuel rempli ; 35 € brut pour chaque séance de formation et la commune leur versera un forfait de 150 € pour les frais de transport.

La commune est découpée en 7 districts qui seront confiés aux 5 agents recenseurs : Joël BOURROULLEC, André COMBOT, Patricia GOUEZ, Emilie GUILHEN et Michel LAVILLAUROY.

VOTE : Unanimité

9. Demandes de subvention des associations : contrat d'engagement républicain

Le Conseil Municipal décide de modifier les articles 5 et 8 du règlement des demandes de subvention des associations intégrant la souscription d'un « Contrat d'Engagement Républicain » (CER) et modifiant le nom de la commission communale chargée du suivi des attributions de subventions.

VOTE : Unanimité

10. Intégration d'une impasse rue de Pont ar Rest dans le domaine public communal

Le conseil municipal accepte la cession gratuite à la commune de l'impasse située rue de Pont ar Rest desservant les 26-28-28bis et 28ter, d'une contenance totale de 627 m² et décide de les intégrer dans la voirie communale.

VOTE : Unanimité

11. Intégration dans le domaine public communal de la parcelle AB270 rue de la Gare

Le conseil municipal accepte la cession gratuite à la commune de la parcelle AB n°270 d'une contenance de 309 m² et décide de l'intégrer dans le domaine public communal.

VOTE : Unanimité

12. Mise à jour du tableau de voirie communale

Le Conseil Municipal approuve le tableau de voirie communale comportant :

- Les voies communales numérotées de 1 à 76 pour une longueur totale de 91,165 km,
- Les voies urbaines numérotées de 501 à 528 pour une longueur totale de 6,544 km,
- Les voies communales à caractère de place pour une surface totale de 10 070 m².

La longueur totale de la voirie communale, voies communales et urbaines, est de 97,709 km.

VOTE : Unanimité

13. Plan communal de sobriété énergétique

Le tarif de l'électricité connaît une hausse sans précédent. Afin de rendre cette augmentation supportable et minimiser son effet sur la Capacité d'autofinancement, Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre un Plan

de sobriété énergétique avec des actions visant le comportement des usagers, la gestion des bâtiments et l'éclairage public.

Actions visant le comportement des usagers : utiliser les canaux de communication pour passer des messages de sobriété énergétique : Echo des 4 vallées, site internet, Facebook. Sensibiliser les associations communales, afficher dans les salles les gestes simples (éteindre les lumières et chauffages quand on quitte une salle, fermer les portes, respecter la température de 19°C dans les salles)

Optimisation de la gestion des salles communales :

Mairie : chauffage uniquement à l'accueil, dans les bureaux et salles de pause à une température maximale de 19°C. Extinction des chauffages de la photocopieuse et des ordinateurs chaque soir en quittant les lieux. Abaissement de la température du chauffe-eau.

Bibliothèque : optimiser les périodes de chauffe avec le réglage Thermostat à 19°C.

Atelier communal : chauffage uniquement dans le bureau et le vestiaire avec maintien des portes fermées. Extinction le soir en quittant les lieux.

Salle Lan Inisan regrouper les activités nécessitant le chauffage maintenu au max à 19°C.

Salle Polyvalente Passer après chaque utilisation pour vérifier l'extinction des chauffages dans les salles de réunion et ne plus chauffer la salle durant les activités sportives,

Salle Omnisports supprimer le chauffage dans les vestiaires, température limitée à 17°C dans la salle de judo. Abaissement de la température des chauffe-eaux.

Préau de Lochrist limiter la période d'utilisation de mars à octobre.

Éclairage public : réduire les plages d'éclairage selon le tableau suivant :

Localisation	Extinction	Allumage
Centre-bourg	LMMJD : 20h30 VS : 23h30	6h30
Secteurs hors centre-bourg	20h30	7h00

Le SDEF est autorisé à procéder à des coupures de l'éclairage public en cas d'alerte Eco-Watt et durant les pics de consommation (principalement entre 18h et 20h).

VOTE : Unanimité

14. Motion sur les tarifs de l'énergie

La commune de Plounévez-Lochrist associée au SDEF, à l'AMF (association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), à l'AMR (association des maires ruraux) et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère

- ALARMENT et S'INSURGENT contre les AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE L'ENERGIE pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.

- Sollicitent une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un BOUCLIER TARIFAIRE semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

- ALERTENT le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.

- Sollicitent également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.

VOTE : Unanimité

15. Informations et questions diverses

Jean-Luc PEDEN informe le conseil de la tenue d'une réunion publique dédiée au futur PLUi-h le mercredi 21 décembre à 18h30 à L'Atelier à Plouescat.

Yolande RIOU, Conseillère déléguée au CCA, dresse le bilan très positif de la collecte de la Banque Alimentaire qui s'est tenue les 25 et 26 novembre.

Marie-Pierre ABARNOU, adjointe au Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée des travaux d'aménagement au bourg.